

# Fayenceries de Sarreguemines, Digoin et Vitry-le-François (FSDV)

30 /32, rue de Chabrol 75010 Paris – (EURONEXT FR 0000031973 )

## Cession de l'activité industrielle et commerciale « Sarreguemines Vaisselle »

Le 3 Juillet 2009, la société FSDV est arrivée à un accord de cession définitif de sa filiale Sarreguemines Vaisselle, avec la société anglaise Dudson Holdings Ltd intervenant dans le même secteur et présentant une forte complémentarité en termes de gammes de produits et de marchés.

L'adossement de Sarreguemines Vaisselle au groupe Dudson qui réalise plus de 60% de ses ventes hors d'Europe, devrait permettre une pérennisation de ses activités en France et un développement significatif de son chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de la Porcelaine professionnelle pour collectivités, hôtellerie et restauration et qui s'élevait en 2008 à 9150 K€ avec un résultat social courant -273 K€ et un résultat social net de 416 K€ et un effectif de 137 salariés.

Cette cession s'accompagne de la cession de biens immobiliers, nécessaires à l'activité industrielle de Sarreguemines Vaisselle et qui étaient la propriété de FSDV qui bénéficiera d'une entrée de trésorerie de 2.400 K€ s'étalant sur deux ans, dont 1.500 K€ avant la fin de l'exercice 2009.

Cette cession qui entraîne la comptabilisation :

- d'une moins-value sur titres de participation de 30 K€ chez FSDV et de 640 K€ chez CIFIC, filiale à 99,9% de FSDV dans les comptes sociaux respectifs de ces deux sociétés
- sous toutes réserves et avant finalisation de travaux d'évaluation notamment sur les contrats de crédit-bail immobiliers poursuivis par Sarreguemines Vaisselle au titre de ses plus récents investissements, l'Actif Net Consolidé au 31.12.2008, cédé, peut être estimé à 3,75 m€, et la moins-value consolidée à 1,35 m€.

La finalisation de cette transaction étant intervenue avant l'approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 de FSDV, le Tribunal de Commerce de Paris, par ordonnance du 29 juin 2009, a accepté le report au 31 octobre 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

A l'occasion de la clôture des comptes définitifs de l'exercice 2008, cette cession, intervenue postérieurement à la clôture, sera traitée conformément à la norme IFRS 5. Le cas échéant F.S.D.V. publiera une information complémentaire pro-forma, comme si la cession était intervenue le 31.12.2008.

A l'issue de cette cession, F.S.D.V. assurera la gestion de sa trésorerie et de ses actifs immobiliers.

Le Directoire